



## PRÉFET DE MAYOTTE

*Secrétariat Général*

*pour les Affaires Régionales*

**ARRÊTÉ N° 599 /SGAR/2019 du 29 juillet 2019**

**portant délégation de signature à M. Christophe PRIGENT pour la programmation budgétaire des budgets opérationnels des programmes et pour l'exécution budgétaire et l'ordonnancement des dépenses imputées sur les unités opérationnelles**

LE PRÉFET DE MAYOTTE  
chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1111-10 et L2564-27 ;
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi 2010-1487 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n°2013-991 du 7 novembre 2013 relatif au secrétariat général pour les affaires régionales à Mayotte ;
- VU le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;
- VU le décret du 18 septembre 2018 portant nomination M. Edgar PEREZ, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
- VU l'arrêté du premier ministre du 11 décembre 2018, portant nomination de M. Yves-Marie RENAUD, secrétaire général pour les affaires régionales de Mayotte à compter du 07 janvier 2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18 décembre 2018 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne financier applicable aux contrôles internes budgétaire et comptable de l'État ;
- VU l'arrêté n° 2019-SG-528 du 29 juillet 2019 portant délégation de signature à M. Edgar PEREZ, secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral en cas d'absence du secrétaire général ;

**Sur proposition** du secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de Mayotte ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : délégation de signature est donnée à M. Christophe PRIGENT, chef du pôle administratif et financier, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions toutes les pièces comptables et les documents relatifs à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses imputées sur les programmes suivants :

- 0112 - Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire – UO 0112-D976,
- 0123- Conditions de vie outre-mer – UO 0123-D976-D976 et 0123-C001-D976,
- 0138- Emploi outre-mer– UO 0138-C0001-D976,
- 0172- Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires – UO 0172-DR28-MAYO.

et pour lesquels le préfet de Mayotte est ordonnateur secondaire de droit, responsable du budget opérationnel de programme (RBOP 0112 et 0123) et responsable d'unité opérationnelle (RUO 0112, 0123, 0138 et 0172).

**ARTICLE 2** : délégation de signature est donnée à M. Christophe PRIGENT, chef du pôle administratif et financier à l'effet de transcrire dans le système d'information financier de l'État (Chorus) toutes les décisions prises en matière budgétaire sur les programmes suivants :

- 0112- Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire – UO 0112-D976-D976,
- 0123- Conditions de vie outre-mer – UO 0123-D976-D976, UO 0123-D976-DPDE et 0123-C001-D976,
- 0138- Emploi outre-mer – UO 0138-C0001-D976,
- 0172- Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires – UO 0172-DR28-MAYO.

A ce titre, il est autorisé à saisir et valider dans Chorus formulaire et Chorus tous les actes relevant du responsable du budget opérationnel de programme (RBOP) et responsable d'unité opérationnelle de programme (RUO), à savoir ;

- la saisie de la programmation budgétaire,
- la saisie de la mise à disposition,
- la saisie des rétablissements de crédits,
- la saisie de réservations de crédits et de blocage de fonds,
- la création, l'affectation et la clôture des tranches fonctionnelles.
- les demandes de subventions (DS), les demandes d'achat (DA) et de constater le service fait (SF).

**ARTICLE 3** : délégation de signature est donnée à M. Christophe PRIGENT, chef du pôle administratif et financier, à l'effet de contresigner les rapports d'instruction d'assistance technique FEDER et FSE portés par le pôle affaires européennes.

**ARTICLE 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PRIGENT, la délégation de signature qui lui est conférée par les articles 1 et 2 est donnée à Mme Béatrice VAUTHIERS, adjointe au chef du pôle administratif et financier.

**ARTICLE 5** : En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Christophe PRIGENT et Mme Béatrice VAUTHIERS, la présente délégation sera exercée par Mme Anzat N'GAZI, chargée de mission politiques contractuelles au sein pôle administratif et financier.

**ARTICLE 6** : Délégation de signature est donnée aux gestionnaires administratifs et financiers désignés ci-dessous de saisir les demandes de subventions (DS), les demandes d'achat (DA) et de constater le service fait (SF) dans Chorus formulaires en ce qui concerne les dépenses sur les programmes cités aux articles 1 et 2 et de transcrire à cet effet toutes les pièces comptables et documents relatifs à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses :

- Mme Asmini ABDALLAH
- Mme Stéphanie MOLLOY
- Mme Alexandra LEGRAND



- Mme Fatima RIZIKI

**ARTICLE 7 :** L'arrêté préfectoral n° 86/SGAR/2019 du 13 février 2019 portant délégation de signature à M. Christophe PRIGENT pour la programmation budgétaire des budgets opérationnels des programmes et pour l'exécution budgétaire et l'ordonnancement des dépenses imputées sur les unités opérationnelles, est abrogé.

**ARTICLE 8 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Le préfet,  
délégué du Gouvernement



The image shows a blue ink signature of Jean-François Colombet over a rectangular official stamp. The stamp contains the text: 'Le Préfet de Mayotte', 'Délégué du Gouvernement', and 'Jean-François COLOMBET'. To the left of the stamp is a circular official seal with the text 'MAYOTTE' and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE'.

Le Préfet de Mayotte  
Délégué du Gouvernement  
Jean-François COLOMBET